

2009/1640 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (CCRE) (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Lyon entretient depuis plusieurs années des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale avec plusieurs villes dans le monde en particulier en Afrique sub-saharienne, au Moyen Orient et en Asie du Sud-Est. Cette expérience et ces collaborations menées auprès de nos villes partenaires dans des pays en développement basées sur le renforcement des capacités locales et l'accès des populations aux services essentiels font de notre ville, une des collectivités territoriales les plus reconnues sur la scène internationale pour son savoir faire et son expertise en matière de coopération au développement.

Ces dernières années, Lyon a souhaité partager et améliorer ses pratiques en s'enrichissant de celles des autres autorités locales et nourrir les grands débats autour de la place des autorités locales dans l'aide au développement. C'est ainsi que Lyon a pris une place prépondérante dans les principaux réseaux internationaux de collectivités locales en assurant la présidence de 2006 à 2008 du réseau des 130 grandes métropoles européennes Eurocities et depuis 2005 celle de la Commission coopération décentralisée de CGLU (Cités et Gouvernement Locaux Unis), le réseau mondial des pouvoirs locaux qui regroupe plus de 1000 membres sur 5 continents.

Une reconnaissance accrue de l'Union Européenne du rôle des pouvoirs locaux - La création d'une Plateforme européenne des autorités locales pour la coopération au développement

Avec le lancement en 2007 du programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales (ANE/AL) » de la DG DEV de la Commission Européenne, l'Union Européenne contribue à la reconnaissance du rôle clé des autorités locales et régionales dans l'aide au développement à travers leurs actions de coopération décentralisée.

Dans le cadre de l'objectif 3 de ce programme qui vise à promouvoir des projets de « Coordination, coopération et activités de mise en réseau entre organisations européennes dans le domaine du développement », notre ville a souhaité être associée, en qualité de partenaire, à la candidature portée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, chef de file, en vue de la création d'une « Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour la coopération au développement ». La mise en œuvre de ce projet sur une période de 24 mois, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, a été approuvée par l'Office de Coopération EuropeAid qui assure la gestion de ce programme européen.

La plateforme européenne pour la coopération au développement regroupe 20 autorités locales et régionales et associations de pouvoirs locaux particulièrement engagées dans la coopération au développement. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit pour cette plateforme d'intervenir auprès de la Commission Européenne comme interlocuteur unique des autorités locales sur les questions de coopération au développement et de faciliter l'accès des villes du Sud aux crédits européens mis à disposition pour mettre en œuvre des programmes de coopération décentralisés. Dans sa phase de structuration (2009-2010), la plateforme européenne s'est fixée 3 objectifs prioritaires:

- ♦ Mettre en réseau les partenaires de la plateforme à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et faciliter l'accès des autorités locales et régionales européennes à toute l'information sur les politiques européennes dans le domaine de la coopération au développement.
- ♦ Faire progresser la prise en compte de l'action des pouvoirs locaux dans les politiques européennes en formulant des prises de position communes et des contributions dans le cadre des consultations de la Commission Européenne sur ces programmes.
- ♦ Consolider le dialogue avec les autres acteurs du programme ANE/AL, en particulier la plateforme CONCORD qui regroupe un grand nombre d'ONG européennes.

Le budget total de fonctionnement de la plate-forme s'élève à 640 000 €. La Commission européenne apporte au projet un co-financement à hauteur de 470 000 €, soit 73,44 % du coût total éligible. Les 20 partenaires apportent 26,56 % du budget global pour un montant de 170 000 euros. Le programme prévoit la prise en charge d'une partie des frais relatifs à la participation des experts lyonnais aux rencontres de la plateforme (transports, hébergement). L'engagement de la Ville de Lyon en tant que partenaire de ce programme sur 24 mois s'élève à 5 000 euros.

Un séminaire à Lyon sur l'amélioration de l'efficacité de la coopération décentralisée

Après un premier séminaire qui s'est tenu au Comité des Régions à Bruxelles le 11 mars 2009, Lyon a proposé d'accueillir dans le cadre du calendrier des rencontres de la Plateforme son 2^e séminaire les 5 et 6 octobre prochains sur le thème de l'évaluation de l'efficacité de la coopération décentralisée.

Ce thème est au cœur des préoccupations des institutions européennes et internationales (Nations Unies, OCDE) autour de l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement. En s'inscrivant résolument dans cette logique de travail, ce séminaire s'appuiera sur l'expérience lyonnaise mais aussi sur celles des partenaires européens de la plateforme, pour analyser la contribution de la coopération décentralisée à travers ses actions en faveur du renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles locales ou du développement économique local. Un travail sera ainsi engagé au cours de ce séminaire sur l'évaluation des résultats aussi bien quantitatifs que qualitatifs de la coopération décentralisée.

Les résultats attendus de ce séminaire sont d'autant plus élevés que le programme ANE/AL de la Commission européenne pour la période 2007-2013 arrive à mi-parcours, ce qui implique d'établir dans le même temps un bilan du programme et des projets lancés dans ce cadre comme celui de la plateforme européenne.

Les frais d'organisation générale de ce séminaire et la participation d'experts et d'élus européens et des villes du Sud seront financés dans le cadre du budget consacré à cette plateforme ».

Vu le contrat de subvention - Actions extérieures de la Communauté européenne – DCI - NSA/2008/155-980 entre la Communauté européenne représentée par la Commission des Communautés européennes, d'une part et le Conseil des Communes et Régions d'Europe en sa qualité de Chef de file du partenariat, d'autre part ;

Où l'avis de sa Commission Economie locale - Relations internationales - Universités ;

DELIBERE

1. M. le Maire ou son représentant est autorisé à :

- s'engager en tant que partenaire du projet de Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour la coopération au développement dans le cadre du programme européen ANE/AL ;

- contribuer au projet à hauteur de 5 000 euros sur 24 mois en procédant au versement d'une subvention au Conseil des Communes et Régions d'Europe (C.C.R.E), chef de file du projet ;

- solliciter et percevoir auprès du Chef de file le CCRE les remboursements de frais d'expertise éligibles dans le cadre du programme européen.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service 11350, nature 6574, fonction 048.

3. Les remboursements de frais éligibles dans le cadre du programme européen seront imputés sur la nature 7477, fonction 048.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, le Conseiller municipal
Délégué,

H. JULIEN-LAFERRIERE